



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 4 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Étienne MILLET, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Michaël FUMEY (procuration à Lydie CHANEZ), Philippe SCHENCK (procuration à Olivier BLANCHARD).

Était absente : Camille BARBAZ.

M. Olivier BOILLOT a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

1. Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Basse Joux EnR pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Plénise et Esserval-Tartre, dans le cadre de l'enquête publique

M. le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Basse Joux EnR pour la construction et l'exploitation d'un parc de 6 éoliennes sur les communes de Plénise et Esserval-Tartre, organisée du 20 septembre 2021 à 9h au 22 octobre 2021 à 17h inclus, le conseil municipal de Mignovillard est appelé à formuler un avis au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête et à adresser la délibération visée à M. le Préfet du Jura.

Une présentation synthétique du projet est effectuée par M. le Maire. La société SAS Basse Joux EnR, créée spécifiquement pour le projet, appartient à 80 % à la société OPALE Énergies Naturelles et à 20 % aux communes de Censeau, Esserval-Tartre, Mièges et Plénise (5 % chacune). Le projet, situé dans un secteur occupé principalement par des boisements, au sein de forêts publiques communales et domaniales du massif forestier de la Joux, est composé de 6 éoliennes. La puissance totale prévue du parc, dont le raccordement électrique est envisagé sur le poste source RTE de Frasne, est de 18 mégawatts. La production annuelle équivaut à la consommation de 20 000 personnes.

Les élus engagent un large débat, soulignant les points positifs et négatifs du projet. Après débat et délibération, et au vu de la complexité du dossier, le conseil municipal considère qu'il n'est pas pertinent d'émettre un avis binaire – favorable ou défavorable – et qu'il est préférable de formuler un avis plus nuancé exprimant des réserves sur le projet, dans le cas où M. le Préfet du Jura viendrait à délivrer l'autorisation environnementale permettant sa mise en œuvre.

Aussi, par 14 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal de Mignovillard émet les réserves ci-après sur le projet de parc éolien de la Basse Joux, qui devraient conditionner la délivrance de toute autorisation.

- Ressource en eau : en cas de pollution, le projet fait peser un risque majeur sur des captages alimentant en eau plusieurs communes.
- Concertation : la concertation a été très insuffisante durant la phase d'études. Il aurait été préférable d'informer et d'associer plus largement les élus et la population du secteur géographique large impacté par le projet.
- Financement : il est indispensable que le financement public local (citoyens, communes, autres collectivités...) soit augmenté, afin que le territoire bénéficie plus largement des retombées économiques et financières, dans le sens de l'intérêt général.
- Variante : l'étude d'impact ne présente que 3 variantes étudiées, alors que d'autres variantes d'implantation (échelle territoriale plus large, position en dehors des forêts...) auraient mérité d'être examinées pour réduire les impacts sur l'environnement.
- Taille du parc : si le projet se concrétise, il est demandé à l'État de garantir que le parc de 6 éoliennes ne sera pas agrandi à l'avenir.

2. **Projet Centre bourg**

Analyse des offres et attribution des marchés

M. le Maire rappelle que les lots 1, 2, 7, 9, 12 et 14 ont déjà été attribués lors de précédentes séances. Il rappelle également que la consultation sur les autres lots a été lancée fin juin et qu'elle s'est poursuivie par une phase de négociation avec les entreprises les mieux placées. La maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse et à la notation des offres, en lien avec le SIDEC. Le rapport d'analyse des offres est présenté et le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les attributaires suivants pour un montant global de 2 351 049,59 € HT, soit 2 821 259,51 € TTC :

Lot 3 – Terrassement, VRD, espaces verts

Entreprise JEANNIN – 39250 CENSEAU pour un montant de 124 230,00 € HT

Lot 4 – Gros œuvre

Entreprise GC-BAT – 39210 DOMBLANS pour un montant de 516 500,00 € HT

Lot 5 – Charpente et bardage bois

Ent. CHARPENTE PONTARLIER – 25560 BULLE pour un montant de 348 983,90 € HT

Lot 6 – Couverture et bardage zinc

Ent. CHARPENTE PONTARLIER – 25560 BULLE pour un montant de 127 291,10 € HT

Lot 8 – Menuiseries extérieures bois alu

Entreprise MALENFER – 39600 VILLERS-FARLAY pour un montant de 79 600,00 € HT

Lot 10 – Plâtrerie, isolation, peinture

Entreprise REVERCHON – 39300 CROTENAY pour un montant de 150 000,40 € HT

Lot 11 – Menuiserie intérieure bois, parquets, agencement

Ent. GIRARD Jean-Marie – 25270 VILLENEUVE-D'AMONT pour 154 000,00 € HT

Lot 13 – Chapes, carrelage, faïence

Ent. PRIMATESTA – 39000 LONS-LE-SAUNIER pour un montant de 87 321,00 € HT

Lot 15 – Plomberie, sanitaire

Entreprise EIMI – 39800 POLIGNY pour un montant de 112 208,00 € HT

Lot 16 – Chauffage bois, VMC

Entreprise EIMI – 39800 POLIGNY pour un montant de 379 166,90 € HT

Lot 17 – Électricité, courants faibles

Ent. EIFFAGE • POURCELOT – 25300 PONTARLIER pour un montant de 133 053,00 € HT

Lot 18 – Photovoltaïque

Entreprise ALTER&COOP SCIC – 39570 CONLIEGE pour un montant de 18 160,00 € HT

Plan de financement initial

Le conseil municipal approuve le plan de financement initial du projet :

| Dépenses | Budget (HT) | TTC |
|---|--------------------|--------------------|
| Marchés de travaux | 2 351 049 € | 2 821 259 € |
| Frais de maîtrise d'œuvre, études, divers | 488 102 € | 581 452 € |
| | 2 839 151 € | 3 402 711 € |

| Recettes | Montant |
|--|--------------------|
| Région (construction en bois local scolyté) | 428 374 € |
| État (investissement local) | 387 124 € |
| État (fonds friches) | 500 000 € |
| Département (dotation de solidarité des territoires) | 334 000 € |
| ADEME (fonds chaleur) | 100 000 € |
| FCTVA | 558 181 € |
| Autofinancement | 1 095 032 € |
| | 3 402 711 € |

Calendrier

Les travaux de désamiantage et de démolition de la Maison Bourgeois auront lieu de mi-novembre à mi-décembre.

Les mois de janvier et février 2022 seront consacrés à la phase de préparation du chantier par les entreprises, afin d'assurer une bonne coordination, les approvisionnements en matériaux et le réglage des détails techniques, compte tenu de la complexité du projet. Le chantier de construction devrait pouvoir commencer en mars 2022, pour une durée d'environ 14 mois.

3. Environnement, cadre de vie et tourisme : commission du 13 octobre 2021

Pascale DUSSOUILLEZ, adjointe en charge de l'environnement, dresse le compte rendu de la réunion de commission du 13 octobre dernier.

Un point a été fait sur le fleurissement et les plantations d'arbres et arbustes (installation ou remplacement) en différents points de la commune, notamment l'aire de jeux et la cour d'école. Des pierres de l'ancien mur d'enceinte de la mairie seront progressivement installées pour servir de banc à plusieurs endroits. La commission a étudié les aménagements et petits travaux à prévoir en 2022 au niveau de la fontaine et de l'espace de loisirs de Communailles-en-Montagne : nettoyage du béton désactivé, travail sur le fleurissement, marquage de 2 places de stationnement, socle en béton devant le panneau de basket, élagage pour dégager la vue sur le paysage, installation d'une table de pique-nique...

Des devis vont également être demandés pour faire quelques améliorations au niveau des terrains (foot et tennis) situés rue du Martinet, notamment pour transformer le terrain de foot en 2 petits terrains polyvalents (foot, basket, hand, volley, tennis, badminton). Une réflexion est en cours pour d'autres aménagements légers dans le secteur afin d'en faire un lieu de rencontre et de convivialité. Enfin, par l'intermédiaire du bulletin municipal dans un premier temps, les habitants seront invités à transmettre leurs idées et propositions de petits travaux, afin d'organiser une « Journée citoyenne » en 2022. Cette initiative, déjà déployée dans plus de 2 000 communes, permet aux habitants volontaires de partager une journée de rencontres et de convivialité, tout en participant à de petits chantiers d'amélioration du cadre de vie, qu'ils ont eux-mêmes proposés.

4. Urbanisme, voirie et bâtiments

Vente de terrain agricole à Communailles-en-Montagne

Gérard MUGNIOT, adjoint en charge de l'urbanisme, rend compte du rendez-vous du 15 octobre avec Yoann PAGNIEZ, qui visait à convenir des modalités et conditions pour la vente de terrain agricole communal permettant la construction d'un bâtiment agricole, tout en assurant la pérennité d'une petite source d'eau. Le projet de protocole d'accord est présenté au conseil municipal. En voici une synthèse :

- Parcelles communales vendues : 161ZE99 (partiellement), 161ZE97, 161ZE105 (partiellement), 161ZE101 (avec acte notarié de régularisation car toujours propriété de l'association foncière, malgré sa dissolution le 25 octobre 2011)
- Délimitation : emprise vendue conformément au plan présenté
- Surface totale : 1 000 m² environ
- Prix : 0,35 €/m²
- Frais : bornage et acte notarié à la charge de l'acquéreur
- Dispositions particulières : l'acquéreur prendra en charge les travaux d'installation d'une conduite sur le terrain communal jouxtant le futur bâtiment pour relier les 2 ouvrages maintenant la source, la Commune contrôlera la bonne exécution des travaux et réalisera à ses frais le déplacement de l'abreuvoir voisin pour le réinstaller sur le terrain communal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce protocole et la vente correspondante.

Déneigement des voies communales : prestation de service externe

Le conseil municipal a pris connaissance de l'arrêt de la prestation par l'entreprise dirigée par M. Gérard MAUSSE. Une demande de prestation a été formulée à l'entreprise Jeannin pour le déneigement de Petit-Villard et Communailles-en-Montagne. Une offre à 400 € HT/passage est proposé au conseil municipal. Bien que constatant l'augmentation notable du prix par rapport à l'année dernière, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition pour cet hiver.

Convention de déneigement des particuliers

Le conseil municipal décide de reconduire à l'identique les modalités de déneigement pour les particuliers qui en feraient la demande impérativement avant le 15 novembre 2021, sous réserve d'acceptation par la Commune en fonction de ses propres contraintes et aux tarifs fixés (7 €/passage pour moins de 100 m et 10 €/passage pour 100 m et plus). Les termes de la convention-type pourront être reconduits chaque année, sauf délibération modificative.

Ancienne cure : réflexion

Point ajourné (absence de proposition de prix de vente par le Diocèse).

5. Enfance et jeunesse : assemblée générale du centre périscolaire du 14 octobre 2021

Carmen VALLET, adjointe en charge de l'enfance, rend compte des points présentés lors de l'assemblée générale du centre périscolaire. Le rapport moral, le rapport financier et le bilan des activités proposées aux enfants – dans le contexte sanitaire particulier – ont été détaillés. Il a été rappelé la mise à place depuis la rentrée, à titre expérimental, d'un accueil le mercredi midi et le mercredi après-midi afin de vérifier si ces créneaux supplémentaires répondent à un besoin des familles. Enfin, un espace en ligne devrait prochainement être testé et mise en place pour les inscriptions des enfants au centre périscolaire, en lieu et place du mode d'inscription papier actuel.

6. Finances

Remboursement de frais d'adduction d'eau de la caserne des sapeurs-pompiers à la Commune de Nozeroy

M. le Maire rappelle que la caserne des sapeurs-pompiers du Plateau de Nozeroy est en cours de construction. La Commune de Nozeroy a engagé des frais d'adduction d'eau. Il avait été convenu une répartition des frais au prorata de la population des communes concernées, soit un montant de 2 743,06 € pour Mignovillard. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Projet d'investissements pour l'année 2022

Les élus ont évoqué les travaux et projets qui pourraient être engagés en 2022. Les dossiers potentiellement éligibles à une subvention de l'État (DETR) feront l'objet d'une délibération lors de la séance de décembre.

7. Intercommunalité et structures extérieures

Communauté de communes Champagne Nozeroy Jura

Conformément à la législation, M. le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2020 ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) concernant l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif pour 2020.

8. Divers

Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune pour la vente de la parcelle cadastrée AB 142, comprenant une maison, située rue de la Sauge à Mignovillard.

Cérémonie du 11 novembre 2021

Elle est organisée au monument aux morts de Mignovillard à 11h30.

Exposition « Hivers d'hier et d'ici »

L'inauguration a lieu samedi 27 novembre à 11h à la salle des fêtes de Bonnevaux. Cet événement permettra de présenter l'ouvrage sur l'histoire du téléski de Bonnevaux, à laquelle Mignovillard a participé. L'exposition, quant à elle, sera visible du 27 novembre au 30 décembre 2021.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 6 décembre 2021 à 20h.

La séance est levée à 23h30.



Le Maire,

Florent SERRETTE